



Parc national
des ECRINS

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr

Tel : 06 29 85 44 49

Demandeur (société hélicoptère)

BHSC GRENOBLE

Aéronef (type couleur immatriculation)

EC 145 SECURITE CIVILE JAUNE ROUGE

Bénéficiaire (nom + téléphone)

INSTRUCTEUR 06 29 85 44 49

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29/06/20	GRENOBLE	LA MEIJE / DOME DES ECRINS				1 ROTATION ENTRAINEMENT EQUIPAGE FORMATION TRES HAUTE MONTAGNE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

accès par le haut, dans l'axe des vallées

COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLLOISE

Autorisation

accordée

refusée

N°

215/2020

Suivi par :

Corine Bourgeois

à Gap, le

26/06/2020

Le Directeur,

La Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national